

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil : 03 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 16 avril 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire

M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoints, Mme PENARD, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, Mme DERVAHANIAN (à compter de 19h 27), Conseillers.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. AMOROS), M. GUESMIA (procuration à Mme CHAMARD), M. MANSERI (procuration à M. ALLOIN), M. BOUZON (procuration à Mme DERVAHANIAN),

Absents : -

=====

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Mesdames, Messieurs,

VU l'article 11 de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

VU l'article 19 du règlement intérieur fixant le fonctionnement interne du conseil municipal,

VU le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

CONSIDERANT que l'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

CONSIDERANT que le rapport fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au Conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique. Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la ville après adoption par le Conseil municipal.

CONSIDERANT la présentation au conseil municipal des grandes orientations du budget primitif 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE DE LA BONNE TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Chazelles-sur-Lyon. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAZELLES SUR LYON' and '15000 Chazelles-sur-Lyon'. A blue ink signature, 'L. FAUTRA', is written over the stamp. The signature is a large, stylized cursive mark.

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20260409-D-SAJ-26040909-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026